

## Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal no 94 relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

Véronique VILLAINÉ - PS (excusée)	1 <sup>er</sup> membre
Pierre-Alain BRINGOLF - GDG	Rapporteur
Michel GIRARDET - PLR	
Anna PALLOTTA LADISA - UDC	
Patrick UEBELHART – Les Verts	

La Commission s'est réunie le lundi 8 février 2015 à 19h30, à la salle Montoly-Mont-Blanc. La Municipalité était représentée par Messieurs Gérald CRETEGNY et Thierry GENOUD. La Commission en profite pour les remercier de leurs explications détaillées ainsi que de leurs réponses à nos questions.

### Informations et questions avec la Municipalité

- *Qu'en est-il de l'impact des travaux d'aménagement sur l'environnement ?*

L'aménagement des pistes faisait déjà partie du PPA effectué en 2005, accompagné d'un rapport d'impact détaillé sur l'environnement ainsi que d'un dossier de défrichement. Ces aménagements ont été légalisés dans le PPA de la Dôle entré en vigueur en fin d'année 2006. Une demande de permis de construire a également été déposée en 2013, selon les dispositions LATC. Les questions d'impact sur l'environnement ont donc déjà été analysées et approuvées par les services cantonaux et fédéraux concernés tels que l'Inventaire Fédéral de l'OFC, ainsi que diverses Associations consultées. Les travaux d'aménagement des pistes proposés sont donc compatibles avec ce qui avait été accepté à l'époque par les organes compétents. Tout ce travail ayant déjà été effectué et validé, ne reste à ce stade, qu'à adopter la partie du financement des travaux.

- *Le refus du Conseil Communal de Coppet, au 1<sup>er</sup> février 2016, à participer au financement des aménagements des pistes du massif de la Dôle aura-t-il une influence sur le projet ?*

Le montant relativement modeste de la contribution financière de Coppet (CHF 23'679.-) ne remet pas en cause le financement total du projet. Il reste également une marge de manœuvre financière possible avec un appel à contribution de communes ne faisant pas partie du Conseil Régional, mais cependant fortement concernées par l'exploitation du Massif de la Dôle (p. ex. Gimel, Crans s/ Céligny..). Dans ce projet, le Fonds Régional d'Equipement Touristique (FRET) participe déjà à hauteur de 26% du montant total, soit 200'000 sur 750'000.- devisés. D'autres contributions supplémentaires, dans le cadre de la LADE, sont actuellement étudiées. Il est à noter que toute subvention complémentaire serait alors proportionnellement déduite des apports de chaque commune.

- *Est-ce que ces aménagements sont exigés par la Sogestar ?*

Non, il s'agit essentiellement d'une mise à niveau en comparaison de l'état d'aménagement actuel des pistes côté français. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions de reprise du mandat de gestion par la Sogestar, ce dont toutes les communes de la Côte vont profiter.

Par ailleurs, la Sogestar a fortement signifié sa volonté de valoriser l'ensemble des installations du massif du Jura, dont fait partie la Dôle. A titre d'exemple, près de 10 millions d'euros d'investissements sont prévus à terme pour la construction d'un nouveau télésiège de liaison. Pour les investissements financés par les communautés publiques suisses (environ 3 millions de CHF), ils concernent la construction d'une maison d'accueil et l'augmentation de la capacité de parking. Pour ces projets financés par la Suisse, il sera en outre possible de solliciter des prêts en France à des conditions attractives du fait de l'emplacement sur sol français des ouvrages.

- *En cas d'impossibilité d'exploitation (météo durablement défavorable) ou de pertes financières d'exploitation, qu'en serait-il de la responsabilité du Conseil Régional et de ses Communes constituantes ?*

À ce jour, la question est encore en phase de négociation avec la Sogestar, mais nous nous dirigeons clairement vers une solution où ce type de risque serait entièrement assumé par l'exploitant.

- *Qu'en est-il des installations existantes à Saint-Cergue ?*

Ces installations sont comprises dans l'offre de reprise de mandat par la Sogestar.

- *Quelle serait la durée des travaux d'aménagement prévus par le préavis ?*

Les travaux doivent être effectués hors saison de neige. Ils devraient cependant être achevés en une année.

- *100 jours d'ouverture par saison sont nécessaires pour assurer la rentabilité du domaine. Quelle a été la moyenne d'ouverture sur les 10 dernières années ?*

La moyenne est inférieure à 100 jours, non seulement à cause des conditions compliquées d'enneigement comme en 2015-2016, mais également à cause de périodes de froid extrême rencontrées lors d'hivers précédents, ce malgré une quantité/qualité de neige optimale. Les travaux à entreprendre permettront d'allonger l'ouverture des pistes d'une dizaine de jours, ce qui est déterminant pour la rentabilité du domaine.

- *Quel sera le rôle du Groupe de Gestion de la Dôle après la reprise du mandat de gestion par la Sogestar ?*

Le Groupe de Gestion de la Dôle continuera de superviser les aspects réglementaires et fonciers liés au massif de la Dôle.

- *En cas de refus du préavis par un ensemble de communes, ou de l'échec des négociations en cours qui causeraient l'arrêt définitif de Tél Dôle, quelles en seraient les conséquences financières pour Gland ?*

La Commune devra rembourser pour environ CHF 500'000.- de prêts actuellement cautionnés par Gland. En outre, le coût du démontage et de la remise aux normes, entièrement à charge des communes, est estimé à environ 1 million de francs.

## Profil de la Sogestar et présentation de leurs perspectives stratégiques

La Sogestar (*Société de Gestion de la Station des Rousses*), est une société française de type économie mixte (SAEM), au sein de laquelle la Communauté de communes des Rousses, du Bois-d'Amont, de Lamoura et de Prémamanon est actionnaire à 84%. En 2002, la Sogestar s'est vue confier la gestion des remontées mécaniques, des activités nordiques et estivales et des missions de l'Office de tourisme des Rousses. Actuellement, elle génère un volume d'affaires de 8.7 millions d'euros, dont 5.3 millions en ski alpin. Elle emploie à l'année près de 40 salariés. 30% de ses clients prennent un forfait franco-suisse. Il est clair que s'il y avait un domaine unique, il serait mieux vendu.

La station des Rousses (1), qui compte 6'300 habitants, dispose actuellement de 37 remontées mécaniques pour 59 pistes et 145 km de ski de fond. Son infrastructure hôtelière est également très bien développée avec 24'000 lits disponibles (950'000 nuitées / an). Les autorités des Rousses souhaitent aboutir dans les investissements déjà engagés, notamment pour la confortation du produit neige, mais veut aussi s'engager résolument, et dans le même temps, dans une stratégie plus globale de diversification de ses activités et de son offre touristique. Cette diversification passe par une identification et la mise en œuvre d'actions venant, tout d'abord en complément, puis à long terme en remplacement éventuel de l'offre neige. C'est la base d'un modèle de transition qui assurera une pérennité et un avantage concurrentiel en termes d'image et d'attractivité globale.

La politique de la Sogestar est également de prendre en compte les ressources des territoires voisins. Ainsi, le mandat transfrontalier de gestion du Massif de la Dôle qui lui serait confié, s'inscrit dans un effort de cohérence et de complémentarité avec les entités et infrastructures déjà existantes, en accord avec l'évolution de la demande touristique mais aussi des populations résidentes.

(1) <http://www.cc-stationdesrousses.fr/>

## Délibérations de la commission technique

Depuis plusieurs générations, skier à la Dôle est une habitude bien ancrée pour les habitants de la Côte. Accessible en environ 30mn en voiture ou encore via la ligne du NStCM, c'est le domaine skiable le plus proche de la région. Chaque année, plus de 1'000 élèves profitent de la quinzaine d'installations existantes à des conditions particulièrement avantageuses (5.- / jour). Les mercredis du Ski Club Nyon sont également unanimement appréciés de ses membres et plus de 150 enfants y prennent des cours collectifs. De plus, ce domaine à vocation familiale est magnifiquement situé avec un point de vue unique sur le Léman et les Alpes, attirant également nombre de randonneurs, touristes et promeneurs hors saison de ski.

En comparaison d'autres stations de moyenne altitude, par exemple à celle de La Braye à Château-d'Ex, le massif de La Dôle jouit d'un climat globalement favorable et de meilleures conditions d'enneigement. Pour assurer la pérennité du domaine, les aménagements de correction des pistes et l'amélioration de l'accueil doivent absolument être réalisés. La question des investissements est donc fondamentale et ne peut se faire que si tous les acteurs s'engagent durablement. De plus, l'approche de l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse par Lausanne en 2020, dont les épreuves de tremplin sont prévues aux Rousses, va générer une dynamique permettant d'améliorer les liaisons sur le massif « EspaceDôle ».

## Conclusions de la commission

Au vu des éléments apportés par MM. Cretegy et Genoud et compte tenu des délibérations ci-dessus, la commission technique vous recommande à l'unanimité, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

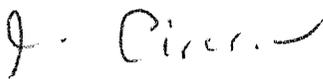
- D'accepter le préavis municipal no 94 relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle
- D'accorder un montant de CHF 59'586.83 à titre de contribution à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.

La Commission émet cependant le vœu, lors des négociations en cours avec la Sogestar, que le maintien des conditions tarifaires préférentielles actuelles, tout particulièrement celles à l'attention des écoles, des Ski Club et l'Ecole de ski de la Dôle, soit garanti.

## Signatures des membres de la commission

Véronique VILLAINÉ, 1<sup>er</sup> membre

  
Pierre Alain BRINGOLF, rapporteur



Michel GIRARDET

Anna PALLOTTA LADISA



Patrick UEBELHART